



Branges, le 22/05/2023

A
Monsieur le Directeur
Monsieur le Président
De LDC Bourgogne

OBJET : Entrave au CSE de LDC bourgogne

Monsieur le Directeur, Monsieur le Président du CSE,

Pouvez-vous nous expliquer cette nouvelle entrave au CSE dès l'installation de l'instance avec les nouveaux élus ?

Nous vous rappelons que l'Ordre du Jour de la réunion de CSE est élaboré par le Secrétaire et le Président !

=> Sauf erreur de notre part, les élections du CSE ont eu lieu le 10 mai 2023 et la réunion de CSE pour élire le Secrétaire et le Trésorier n'a pas été convoquée et n'a pas été tenue !

= => **Le CSE de LDC Bourgogne n'a donc pas de Secrétaire à l'heure actuelle !**

La Convocation datée du 19 mai et remise aux élus CGT le 22 mai est donc illégale !

- L'Ordre du Jour prévoit bien la mise en place du nouveau bureau, mais il prévoit également d'autres points qui ne peuvent pas y figurer !
- L'unique CSE que le Président a le droit de convoquer seul est le CSE qui a pour Ordre du Jour un seul et unique point : la mise en place du bureau du CSE et l'élection du Secrétaire et du Trésorier et des adjoints !

En conséquence, nous vous demandons de respecter la législation, conformément aux valeurs du Groupe LDC que vous mettez si souvent en avant, et de commencer par respecter la législation !

Merci de refaire une convocation conforme aux seuls droits dont vous disposez, à savoir la mise en place du bureau du CSE et l'élection du Secrétaire, du Trésorier, du Secrétaire Adjoint, du Trésorier Adjoint.

Merci de prévoir à l'issue l'organisation du CSE Ordinaire pour le mois de mai qui n'aura pas eu lieu ni avec l'ancien CSE, ni avec le nouveau !

Nous vous rappelons que la tenue d'un CSE par mois est obligatoire et que vous ne pouvez pas y déroger ! Et la tenue des élections n'a rien d'exceptionnel ni d'inhabituel pour tenter de justifier de ne pas tenir la réunion mensuelle de CSE !

Monsieur le Directeur et Président du CSE de LDC Bourgogne, au lieu de soutenir et de participer à « baver » avec l'Union Sacrée des autres Organisations Syndicales à l'encontre de la CGT et de ses

militants, vous feriez mieux de respecter vos obligations et la législation, car les nouveaux élus réunis le 19 mai pour travailler la mise en place du nouveau CSE et préparer leur nouveau mandat ont travaillé, ont préparé leur mandat à faire et ne repartiront pas 4 années à subir des entraves et de la discrimination permanente !

L'avenir des relations entre la Direction et les représentants du personnel CGT va donc dépendre de l'attitude de la direction !

- **Soit vous respectez la CGT** qui est confirmée comme 1^{ère} organisation syndicale à LDC Bourgogne et vous prenez en compte ce que vous remontent les élus et mandatés CGT provenant des salariés et nous passeront 4 années sereines, à négocier pour les salariés...
- **Soit vous repartez dans une stratégie de déni et de rabaissement de la CGT, ses élus et mandatés, et des revendications des salariés**, et là nous allons droit sur des conflits multiples et à répétition sur tous les sujets pour lesquels les salariés voudront agir...

La balle est dans votre camp !

Recevez, Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, nos salutations syndicales,

Corinne BRIDE,

Secrétaire Générale du Syndicat CGT de LDC Bourgogne

Élue CGT Titulaire au CSE, au nom de l'ensemble des élus CGT au CSE

Copie : Inspecteur du travail